



## CONCERTATION PREALABLE

Conformément aux articles L121-15-1 et suivants du code de l'environnement.

### OBJET DE LA CONCERTATION

La concertation préalable concerne le projet de parc éolien Banyuls Dels Aspres et Brouilla, situé sur ces deux communes, dans le département des Pyrénées Orientales. Ce projet est développé par CatEnR, coopérative d'énergies participatives aménageant et finançant des centrales de production d'énergies renouvelables dans le département des Pyrénées-Orientales, et ENGIE Green, filiale à 100% d'ENGIE.

### INITIATEUR & GARANT DE LA CONCERTATION

La concertation préalable du public est à l'initiative d'ENGIE Green France et de CatEnR. La désignation d'un garant est optionnelle lorsque la concertation préalable est à l'initiative du maître d'ouvrage. La concertation sera menée par Laure VIGNATELLI, Cheffe de Projets chez ENGIE Green France, et Bertrand RODRIGUEZ, Directeur de CatEnR.

### DUREE ET MODALITES DE LA CONCERTATION

La concertation aura lieu du mercredi 4 novembre au mercredi 18 novembre 2020, soit 15 jours.

Le public intéressé pour s'informer pourra, dès le 4 novembre, consulter le dossier de concertation mis en ligne :

- Sur le site internet d'ENGIE Green : <http://www.engie-green.fr/actualites/concertations-prealables-cours/>

Ou

- Sur le site internet dédié au projet : <https://projet-eolien-banyuls-et-brouilla.fr/>

Les mesures sanitaires actuelles ne permettant pas l'organisation de rencontres en Mairies entre les Administrés et les interlocuteurs d'ENGIE Green et CatEnR, les riverains pourront poser leurs questions et s'exprimer sur le projet du 4 au 18 novembre :

- En prenant RDV par téléphone au : 06 31 49 27 73
- En envoyant un mail à l'adresse dédiée au projet : [banyuls-brouilla.engie@catenr.org](mailto:banyuls-brouilla.engie@catenr.org)
- En adressant un courrier par voie postale à l'adresse suivante :

Cat'EnR

26 rue de l'Avenir

66000 Perpignan

La date de fin de prise en compte des contributions est fixée au mercredi 18 novembre 2020.

Le bilan de la concertation préalable et les mesures jugées nécessaires pour en tirer les enseignements seront publiés dans les trois mois suivant la fin de la concertation sur le site dédié au projet : <https://projet-eolien-banyuls-et-brouilla.fr/>